

LE PARLEMENT GREC, UNE ASSEMBLÉE DE SPRINTERS !



Photo : <http://www.la-croix.com/>

La Grèce on en parle déjà plus. Il est vrai que le dénouement de la tragédie étant connu, il ne reste plus grand chose à dire de palpitant sur le sujet.

Pourtant, en cherchant un peu, le contenu de l'accord entre Tsipras et Bruxelles ainsi que les conditions dans lesquelles cet accord a été conclu, aurait dû piquer la curiosité de nos journalistes.

Le Canard enchaîné du 29 juillet 2015, lui, s'est intéressé à la question et il nous apprend de belles ! Les grecs vont devoir de nouveau se serrer la ceinture à la mode bruxelloise (ce qui n'est pas un scoop) mais avec la bénédiction de leurs parlementaires qui n'ont eu le temps ni de lire ni de discuter le contenu de l'accord; ce qui ne les a pas empêchés de voter pour. Un comble dans le berceau de la démocratie.

Voyez l'article ci-dessous que le palmipède à consacré à cette curiosité locale. Comme quoi la démocratie parlementaire peut parfaitement et rapidement fonctionner sans débats. Notre premier ministre qui s'embarrasse du 49-3 devrait s'en inspirer.

La Grèce, médaille d'or du sprint parlementaire

13 juillet, 9 heures du matin, à Bruxelles : l'accord entre la Grèce et l'Europe est signé par les négociateurs. Il ouvre la voie à un troisième plan d'aide – de 85 milliards. Mais, avant, il y a un détail à régler : il faut que l'Assemblée grecque transforme en loi les exigences de ses créanciers. Ça va être fait, et au pas de charge.

15 juillet : date limite fixée à Alexis Tsipras pour envoyer son plan de réforme des retraites, de la TVA, et l'instauration de coupes automatiques dans le budget en cas de dépenses excessives.

Bigre ! Depuis des décennies, la France cherche la solution. Les Grecs ont 24 heures pour y arriver.

16 juillet : ce premier texte, après un aller-retour à Bruxelles, est adopté en cinq heures de débat. Reste à savoir combien de députés ont eu le temps de le lire avant de voter.

20 juillet : rebelote pour la deuxième partie de l'accord. Cette fois, il s'agit de bouleverser le Code des procédures civiles et la réglementation bancaire. Rien de moins ! Le gouvernement grec remet sa copie, élaborée

en moins de sept jours : 977 pages !

21 juillet, 3 heures du matin : le texte revient au Parlement, après avoir reçu l'imprimatur de Bruxelles, qui a réussi l'exploit de tout analyser en moins de 24 heures. Vote obligatoire avant le lendemain à minuit. **22 juillet** : ça ne va pas être simple. La présidente du Parlement, Zoé Konstantopoulou, vient d'appeler les parlementaires à « ne pas accepter le chantage des créanciers ». Elle fait tout pour retarder le débat, qui commence finalement à 21 h 30. Combien des 298 dé-

putés présents (sur 300) ont eu le temps de se taper les presque 977 pages du projet validé la veille par Bruxelles ? A 3 h 50, les députés sont invités à passer au vote. Le projet est adopté à 4 h 30.

Résumé : 1 000 pages de textes (six fois plus que la loi Macron, discutée pendant sept mois), réformant de fond en comble le pays, votés quasiment sans débat par des députés qui ne les ont pas lus.

Une leçon pour tous les bavards qui encombrant les parlements de l'Union européenne !

H. M.